

## Pourquoi l'Agglomération souhaite-t-elle se doter d'un PLUi-H ?

Les besoins de maîtrise de l'aménagement du territoire sont de plus en plus importants afin de répondre à une double exigence de protection de l'environnement et de satisfaction des besoins de la population en matière de logements, de moyens de transport, d'accès aux emplois et services, d'aménagement du cadre de vie.

Le PLUi-H permet de répondre à ces besoins en définissant une stratégie traduite par des outils réglementaires et opérationnels. Cette stratégie porte sur les priorités en matière d'aménagement (requalification des espaces bâtis et des friches, réhabilitation des bâtiments anciens, extensions urbaines maîtrisées), de répartition des logements, des emplois et des services sur le territoire, de l'amélioration des mobilités dans leur diversité (automobile, modes doux, transports en commun). Le PLUi-H porte également sur la préservation des paysages agricoles et naturels, la requalification de certains tissus bâtis, la qualité architecturale des constructions nouvelles et la protection du patrimoine ancien. L'environnement est une composante à part entière de cette stratégie d'aménagement de l'espace et d'amélioration du cadre de vie, par la réduction de la consommation des espaces agricoles et naturels par rapport aux tendances actuelles, par la préservation des ressources et la lutte contre le réchauffement climatique, par le maintien et la restauration de la biodiversité.

Le PLUi-H comporte un volet « habitat » qui dote l'Agglomération de moyens d'actions pour le logement, afin notamment d'assurer une meilleure adéquation entre l'évolution du parc existant et les besoins constatés.

## L'Agglomération de Chaumont : une bonne échelle pour un projet de territoire fédérateur

Actuellement, la majorité des communes de l'Agglomération n'ont pas de document d'urbanisme. L'élaboration d'un PLU à l'échelle intercommunale ambitionne de doter l'Agglomération d'un document à l'échelle d'un territoire qui correspond à celle de l'espace vécu. L'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale pour le Pays de Chaumont (Agglomération de Chaumont, Communauté de Communes des Trois Forêts, Communauté de Communes Meuse Rognon) a marqué une première étape forte de cette volonté d'aménager en commun le territoire.

L'Agglomération présente une spécificité : celle d'un vaste espace rural fortement structuré par une ville-centre, Chaumont. Cette situation particulière offre des atouts : dynamique économique autour de Chaumont et de Nogent, facilité d'accès à l'emploi et aux services ~~et temps de trajet automobiles réduits~~, proximité de l'environnement agro-naturel, sites remarquables ou de caractère (vallée de la Marne, ville ancienne de Chaumont, Colombey-les-Deux-Eglises, etc...). L'Agglomération doit également traiter d'un certain nombre de problématiques que le diagnostic a pour objet de cerner davantage : diversification limitée de l'emploi et des services, paupérisation de certains quartiers urbains, vieillissement du parc de logements, déprise commerciale dans les centres anciens et concurrence des zones périphériques, desserte difficile d'un grand territoire (infrastructures modes doux, réseaux), pressions sur les zones agricoles et naturelles par l'urbanisation ou les énergies renouvelables.

### Forces et faiblesses du territoire :



*Dynamisme économique : pôle technologique*



*Une ville centre concentrant les commerces et les services*



*Un environnement agro-naturel et des villages de caractère*





Remédier aux manques de services de niveau supérieur



Difficile desserte d'un grand territoire : piste cyclable à Chaumont



Hôtel restaurant de Bologne

Des besoins forts d'amélioration des bâtiments et des logements (pavillonnaire, rural, collectif...)

## Un projet concerté avec la population

Le PLUi-H est élaboré en collaboration avec les communes de l'Agglomération ~~et~~ en concertation avec les habitants. Le diagnostic sera présenté au cours de réunions publiques dans le courant du dernier semestre 2021.

Plusieurs dispositions ont été prises pour permettre la bonne information et la participation des habitants :

### Pour participer :

- **12 réunions publiques** au fur et à mesure des étapes d'avancement du PLUi-H
- Une **grande soirée débat** à l'issue du diagnostic et au démarrage du projet

### Pour s'exprimer :

- Des **registres d'observations mis à disposition** au siège de l'Agglomération et dans les mairies de chaque commune membre.

### Pour s'informer :

Une **page internet dédiée** (<https://www.agglo-chaumont.fr/plui-h/>) alimentée régulièrement par des documents du projet de PLUi-H

- Un **dossier d'information** consultable au siège de l'Agglomération et dans les mairies
- Une **exposition itinérante** alimentée par de nouveaux panneaux au fur et à mesure de l'avancement
- Des **articles dans les médias locaux** : presse, bulletins, page d'informations spéciale, ...
- Des **plaquettes d'information** à l'issue de chaque étape du PLUi-H

## 3 réunions publiques de présentation du diagnostic du PLUi-H :

- **Le 23 novembre** à 18h30, **salle des fêtes de Mandres-la-Côte**, rue de Bourgogne,
- **Le 29 novembre** à 18h30, **salle des fêtes de Brottes**, 5 Rue du Moulin les Champs à Chaumont,
- **30 novembre** à 18h30 à la **salle des fêtes de Froncles**, 2 rue de la Badoche.